

<b>Zeitschrift:</b>	Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare, Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles / Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de Documentation
<b>Herausgeber:</b>	Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
<b>Band:</b>	36 (1960)
<b>Heft:</b>	6
<b>Artikel:</b>	Aperçu sur l'histoire et le développement de la Bibliothèque cantonale du Valais (1853-1960)
<b>Autor:</b>	Donnet, André
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-771238">https://doi.org/10.5169/seals-771238</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# NACHRICHTEN - NOUVELLES NOTIZIE

VSB - SVD      ABS - ASD

1960

Jahrgang 36 Année

Nr. 6

## APERÇU SUR L'HISTOIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE CANTONALE DU VALAIS\*

(1853 - 1960)

par ANDRÉ DONNET

La Bibliothèque cantonale du Valais n'est pas une institution ancienne; elle n'est pas non plus une de ces bibliothèques qui, dans la misère des temps, ont eu l'honneur de recueillir et de sauvegarder les fonds précieux de corporations religieuses disparues. Enfin, notre Bibliothèque n'a pas connu, pendant le premier demi-siècle de son existence, un développement régulier et cohérent. De longues années durant, sa vie s'est déroulée comme en veilleuse, loin à l'arrière-plan de toute l'activité intellectuelle du pays, jusqu'au moment où, récemment, nos autorités ont enfin répondu favorablement aux appels réitérés de ses responsables successifs, et ont mis à leur disposition des moyens financiers et du personnel suffisants pour lui permettre d'entreprendre et de poursuivre désormais une carrière normale.

\* \* \*

A l'origine de la Bibliothèque cantonale actuelle se trouve l'ancienne Bibliothèque Nationale du Valais.

De cette bibliothèque, on ne sait que très peu de chose; on ignore la date de sa fondation et les circonstances qui l'ont suscitée; elle est mentionnée pour la première fois, à notre connaissance, en 1823.

La Bibliothèque Nationale était en quelque sorte une bibliothèque privée, à l'usage du gouvernement; le public n'y avait pas accès. Elle était rattachée aux Archives d'Etat et, comme elles, faisait partie de la Chancellerie.

Après les événements de 1848, cette bibliothèque, séparée de la Chancellerie, se transforme; elle devient une institution publique, cantonale. Cette réalisation est due à l'initiative de Charles-Louis

\* Exposé présenté à la 59<sup>e</sup> assemblée annuelle de l'Association des bibliothécaires suisses, à Sion, le 10 septembre 1960.

de Bons, conseiller d'Etat et aussi l'un des premiers en date des écrivains valaisans d'expression française; elle est achevée en 1853. La bibliothèque est placée, comme aujourd'hui encore, dans la dépendance du Département de l'Instruction publique; le rapport de gestion de 1853 annonce l'ouverture prochaine du nouvel établissement et émet l'espoir que celui-ci atteindra le but qu'on s'est proposé, à savoir «procurer aux personnes qui désirent s'instruire le moyen de le faire sans être obligées d'acheter elles-mêmes des ouvrages souvent dispendieux».

Pourtant cette création n'est reconnue officiellement que quelques années plus tard, d'abord par le règlement du 29 août 1857 pour la Chancellerie et les bureaux du Conseil d'Etat qui rattache la Bibliothèque au Département de l'Instruction publique, ensuite par le règlement de la Bibliothèque cantonale elle-même, du 14 janvier 1864, qui en détermine le caractère public et gratuit.

En 1893, les Archives d'Etat détachées à leur tour de la Chancellerie, sont réunies à la Bibliothèque cantonale.

En 1904, deux arrêtés successifs du Conseil d'Etat confirment l'état de choses sanctionné par le règlement de 1864. Le second est demeuré en vigueur jusqu'à 1943 où un nouvel arrêté précise le but de la Bibliothèque: elle recueille les imprimés relatifs au Valais par leur contenu ou leur auteur, traducteur, illustrateur, imprimeur, éditeur, ainsi que les ouvrages de nature à concourir au progrès de la culture générale dans le canton.

Ainsi, actuellement, la Bibliothèque cantonale et les Archives d'Etat constituent les deux sections d'un unique service subordonné au Département de l'Instruction publique. Il faut reconnaître que cette réunion sous un même toit et sous une seule direction comporte des avantages appréciables aussi bien pour les conservateurs chargés d'en assumer la bonne marche et dont la collaboration est ainsi singulièrement facilitée, que pour le public qui fréquente l'une et l'autre section.

\* \* \*

L'ancienne Bibliothèque Nationale recueillait les ouvrages achetés ou reçus par le Gouvernement; elle était aussi destinée à recevoir les livres et brochures qui devaient être remis à la Chancellerie en vertu de deux lois successives sur la presse de 1839 et de 1844, concernant le dépôt obligatoire.

Si un inventaire de 1846 fait apparaître que l'article concernant le dépôt obligatoire est resté lettre morte, il permet pourtant de constater que la Bibliothèque n'abrite alors qu'un très modeste fonds. En 1848, on lui adjoint les 3 à 400 volumes, sauvés du pillage, de la bibliothèque des jésuites au collège de Sion.

Dès le moment où la Bibliothèque devient cantonale et publique, les fonds s'accroissent avec plus de régularité, grâce aux acquisitions faites au moyen des crédits ordinaires qui figurent à une rubrique spéciale du budget du Département de l'Instruction publique.

Il est quasiment impossible de déterminer exactement les sommes qui ont été affectées à l'achat des nouveaux ouvrages, les crédits inscrits au budget ayant longtemps servi non seulement aux acquisitions, mais encore à rémunérer le bibliothécaire ou ses remplaçants, à payer la reliure et l'entretien des locaux, et même ceux des Archives. Disons seulement qu'en 1850, fr. 278.- sont inscrits au budget de la bibliothèque; en 1900, fr. 1000.- et en 1920, fr. 2000.- pour l'entretien et les accroissements; en 1930, fr. 1500.-, et en 1940, fr. 1200.- pour les seuls accroissements.

Dès 1943 où l'on nous a accordé un crédit de fr. 3000.- pour les seuls accroissements, ce montant a été augmenté régulièrement, non sans que nous ayons bénéficié aussi, à maintes reprises, de crédits supplémentaires, pour atteindre, au budget de 1960, la somme de fr. 15 000.-.

Les crédits annuels qui furent pendant longtemps si modestes n'auraient pas suffi pour rassembler les volumes qui forment actuellement l'ensemble des collections de la Bibliothèque Cantonale, si l'Etat n'avait consenti des achats extraordinaires, et si des particuliers n'avaient contribué à l'accroissement des fonds par des dons, par des legs, et aussi par des dépôts. Signalons pour mémoire, sans spécifier ici davantage, par ordre chronologique, les bibliothèques partielles ou entières de l'abbé E. Elaerts, préfet des études au collège de Sion; du chanoine Alphonse Rion; de la Bourgeoisie de Sion; de l'abbé J.-B. Henzen, curé de Sion; de l'abbé Tscheinen, curé de Grächen; du P. Victor Cathrein, S. J.; d'Armand de Riedmatten; du conseiller d'Etat Achille Chappaz comprenant le fonds d'Angreville; de Charles de Rivaz; de Charles Fama; de la Muri-thienne; de la Section Monte-Rosa du C.A.S.; de Philippe de Torrenté; d'Augustin de Riedmatten; de la famille de Courten; de la magnifique bibliothèque Supersaxo; de l'abbé Amstaad; du Dr J.-B. Cropt; du Dr Charvoz; etc., etc.

Au moment de son ouverture au public, en 1853, la Bibliothèque cantonale comptait «environ 600 volumes». Voici quelques étapes dans l'accroissement du nombre des volumes et brochures:

en 1872:	on en compte	4 200 environ
en 1901:		6 000
en 1907:		20 000
en 1941:		40 000

de 1941 à 1960, années pour lesquelles nous possédons des statis-

tiques plus détaillées, c'est une moyenne de près de 2000 volumes et brochures qui entrent dans nos collections; de telle sorte que l'on peut estimer, sommairement, que notre Bibliothèque cantonale abrite aujourd'hui environ 100 000 volumes et brochures.

\* \* \*

L'ancienne Bibliothèque Nationale, comme les Archives de l'Etat, était logée à la Chancellerie, dans le bâtiment du Gouvernement. Mais au moment de la constitution de la Bibliothèque cantonale on a souci de rechercher un local plus conforme, et en 1851, le Conseil d'Etat décide à cet effet d'élever d'un étage le bâtiment des sels, à la rue Mathieu Schiner. Le transfert est effectué deux ans plus tard.

Mais cette installation, qui offrait la perspective d'un développement ultérieur, ne dure pas longtemps. En 1862, déjà, la Bibliothèque est réélue dans les combles du palais du Gouvernement.

Dès 1872, un nouveau transfert s'impose. Il faut pourtant attendre plus de vingt ans sa réalisation. C'est, en effet, au début de l'hiver de 1893, que la Bibliothèque et les Archives sont déménagées dans le bâtiment du collège de Sion qui vient d'être achevé. On affecte aux Archives les sous-sols de l'édifice et, à la Bibliothèque, le rez-de-chaussée, où elle dispose de trois grandes salles contiguës; celle du milieu sert de bureau, de local de prêt et de consultation; les deux autres, de magasins.

Toutefois, trente ans plus tard, dès 1922, notre prédécesseur, M. l'abbé L. Meyer, attire l'attention du Conseil d'Etat sur l'insuffisance des locaux, sans obtenir satisfaction jusqu'au moment où il prend sa retraite, en 1941.

En 1945, à notre tour, nous adressons au Conseil d'Etat un rapport circonstancié sur la situation des services logés dans le bâtiment du collège. Notre appel est entendu; mais il faudra douze ans pour atteindre notre but.

Deux projets sont successivement examinés et abandonnés: une nouvelle construction, en 1946-1947, et l'achat de la maison Super-saxo, à la rue de Conthey, en 1949. C'est un troisième projet, tout à fait inattendu celui-là, qui aboutit; grâce à l'achat, par l'Etat, en 1952, des deux bâtiments de l'ancienne Banque cantonale, au no 9 de la rue des Vergers. Le transfert a lieu au cours de l'automne 1957. Les services de la Bibliothèque cantonale et des Archives d'Etat occupent les rez-de-chaussée et les sous-sols des deux bâtiments, à savoir deux étages pour la Bibliothèque et trois étages pour les Archives.

Si les locaux s'avèrent suffisants pour quelques années encore, le projet du Gouvernement de construire un bâtiment administratif

qui réunira tous les services cantonaux aujourd’hui dispersés en ville, nous offre la perspective de pouvoir nous étendre, en disposant, un jour, de la totalité des deux bâtiments où nous sommes actuellement installés.

\* \* \*

Quand la Bibliothèque cantonale est créée, en 1853, on cherche un bibliothécaire pour l’administrer. Nous ne savons pas si le Conseil d’Etat mit le poste au concours. En tout cas, à la fin de l’année, le chef du Département de l’Instruction publique présente l’offre d’un «M. Sinner, ancien bibliothécaire à la Sorbonne». Il s’agit, vous l’avez deviné, de Ludwig von Sinner, de Berne, sous-bibliothécaire à Paris de 1842 à 1850, le futur auteur de la *Bibliographie der Schweizergeschichte 1786-1851*, qui paraîtra à Berne et Zurich en 1857. Sinner proposait de céder sa bibliothèque de 4000 volumes (laquelle contenait en particulier la série précieuse des manuscrits philologiques inédits de Leopardi), à la condition d’être nommé à vie... Les pourparlers entre Sinner et le Valais n’ont, hélas, pas abouti; nous ignorons pour quelle raison.

Quoi qu’il en soit, de 1854 à 1870, l’administration de la Bibliothèque cantonale est confiée, à titre de charge accessoire, d’abord au secrétaire du Département de l’Instruction publique, puis à l’inspecteur en chef des milices cantonales... D’ailleurs, le service du prêt n’est ouvert au public que le jeudi après-midi, de 2 à 5 h. pendant onze mois de l’année.

De 1870 à 1878, on rencontre le premier bibliothécaire à plein emploi, Stanislas de Lavallaz. Avec la collaboration de Philippe Aebischer, cet ami de Victor Tissot, plus connu sous son pseudonyme littéraire d’Henri Flamans, qui enseigne alors au collège de Sion, de Lavallaz étudie les moyens de réorganiser l’institution, plus exactement de la recréer et de l’organiser: les matériaux nécessaires sont là, mais en vrac. De plus, elle a été détournée de son but véritable, elle ne saurait être ni une bibliothèque populaire, ni une bibliothèque exclusivement à l’usage de la jeunesse. Le projet de S. de Lavallaz ne rencontre toutefois aucun écho. Il ne reste de son bref passage à la tête de la Bibliothèque cantonale qu’un *Catalogue imprimé*, rédigé par les soins de Ph. Aebischer.

Bien mieux, de Lavallaz n’est même pas remplacé et ses fonctions, une fois de plus et provisoirement, sont abandonnées, pendant quinze ans, aux secrétaires du département.

En 1893, c’est la nécessité d’assurer un gagne-pain à un ancien conseiller d’Etat qui provoque le rétablissement du poste de bibliothécaire auquel on joint en même temps la direction des Archives détachées à cette occasion de la Chancellerie. Le titulaire, Alphonse

Walther, de Selkingen, n'a pas le temps d'entreprendre quoi que ce soit; il meurt déjà au terme de trois ans. Son successeur, Gustave Oggier, de Varone, notaire, pendant ses neuf ans de fonctions, établit un nouveau *catalogue* qui sera imprimé de 1903 à 1905. Mais bientôt un arrêté du Conseil d'Etat, du 4 novembre 1904, constitue la première tentative, suivie d'effets, de donner à la Bibliothèque une réelle organisation. La Bibliothèque est désormais administrée par une commission de trois membres et un bibliothécaire. Aux termes de l'arrêté, c'est la commission qui, en fait, dirige l'institution; c'est elle qui dispose des crédits, elle qui préavise sur les ouvrages à acquérir; le bibliothécaire n'est là que pour exécuter les ordres.

La commission élabore un règlement pour les relations de la Bibliothèque avec le public; elle entreprend, secondée dès 1905, par l'abbé Leo Meyer, qui vient d'être nommé bibliothécaire et archiviste, d'imprimer à la Bibliothèque son véritable caractère, c'est-à-dire d'en faire, comme le précise le nouveau règlement intérieur, «... un établissement d'Etat, destiné à favoriser l'étude des lettres, des arts et des sciences dans le canton. Dans ce but, elle acquerra principalement des ouvrages de fond et de consultation ...»

Elle se procurera aussi tous les écrits concernant le Valais ou publiés par les auteurs valaisans... ainsi que les collections des journaux du canton.»

La commission poursuit son travail d'organisation, de récupération et de classement durant les années suivantes, toujours secondée par Leo Meyer qui, débordant d'activité, introduit en 1907, un catalogue sur fiches. Elle étudie même le projet d'un annuaire littéraire, historique et scientifique sous le nom d'*Etrennes valaisannes* (*Walliser Neujahrsblätter*), qui sera, pense-t-elle, «un excellent moyen de stimuler la jeunesse et d'encourager les talents cachés...». Cet annuaire demeure cependant à l'état de projet, et en 1913, déjà, la commission n'est plus renommée. Leo Meyer poursuit désormais seul sa tâche à la tête de la Bibliothèque et des Archives jusqu'en 1941, date de sa retraite. Il n'a qu'un collaborateur éphémère, Leo Hallenbarter, durant sept mois de l'hiver 1920-1921. Il est aussi déchargé provisoirement, de 1921 à 1925, de la Bibliothèque qui est confiée à un juge cantonal non réélu, J.-Ch. de Courten. Si, au début de sa carrière, L. Meyer utilise les services de plusieurs aides temporaires, il bénéficie, dès 1909, du concours de M. Adolphe Favre, de Bramois, qui a achevé en 1953 seulement une longue carrière de dévouement exemplaire.

Toutefois, dès 1914, L. Meyer, consacre la plus grande partie de son temps à l'organisation des Archives cantonales. Il serait trop long de rappeler ici, même succinctement, le gigantesque travail qu'il a

accompli en trente ans. Disons seulement qu'il a constitué les fonds anciens et modernes de l'Etat, qu'il a obtenu d'importants dépôts de familles valaisannes et que, pour tous, il a établi de précieux inventaires.

Quant à la Bibliothèque, L. Meyer continue patiemment, avec des moyens fort modestes, à augmenter ses collections qui sont accessibles au public deux après-midi par semaine. La moyenne des volumes prêtés de 1906 à 1941 est de 2000 par an.

\* \* \*

Lorsqu'en 1941, nous avons été appelé à la tête de la Bibliothèque et des Archives cantonales, il nous est apparu, malgré les louables efforts de Leo Meyer, qu'une réforme était nécessaire. Cette réforme, entreprise en été 1942 avec le précieux concours de Mlle B. Lugrin, alors bibliothécaire à la Faculté de Droit de Lausanne, a eu pour but de donner à la Bibliothèque une organisation plus rationnelle et plus technique que par le passé, en tenant mieux compte des intérêts et des besoins du public.

Une révision sommaire a permis de regrouper les collections, les périodiques, les brochures, de sortir les ouvrages consultatifs pour former une salle de lecture, et les incunables et les ouvrages précieux pour constituer une Réserve. La nouvelle salle de lecture a été inaugurée le 3 décembre 1942.

En même temps, nous avons introduit le registre d'entrée avec son complément les répertoires topographiques, dressé le fichier des collections et des périodiques et, enfin, commencé un nouveau catalogue sur fiches (alphabétique et méthodique), selon les principes en usage.

En un mot, nous entreprenions allégrement une tâche considérable, celle de réinscrire et de recataloguer l'ensemble de nos fonds, tout en tenant à jour les nouvelles acquisitions.

J'ai dit «allégrement», mais j'ajouterais aussi, rétrospectivement, «non sans témérité», car, alors, il m'incombait encore, secondé par un unique aide, d'assumer momentanément d'autres responsabilités, à savoir celles de conservateur du musée de Valère, d'archéologue cantonal et de secrétaire de la commission de l'enseignement secondaire... Et ce n'est pas sans émotion qu'il m'arrive parfois d'évoquer ces débuts où, chaque soir, à la tombée de la nuit, j'emportais dans la solitude de mon bureau, au sous-sol du collège, une pile de livres dont je rédigeais les fiches à la main...

Si, aujourd'hui, après un labeur ininterrompu de vingt ans environ, la Bibliothèque, installée avec les Archives dans les locaux qui, pour n'être pas modernes, sont néanmoins bien adaptés à leur usage,

est devenue un organisme cohérent et vivant, avec des fonds à peu près entièrement inventoriés, avec des catalogues sur fiches dont nous pouvons être fiers, avec un service du prêt et une salle de lecture qui sont largement mis à contribution par un public de plus en plus étendu, c'est que nous avons eu la chance de bénéficier de moyens et de concours, plus qu'aucun de nos prédécesseurs. — Et cette constatation, nous pouvons la faire aussi pour les Archives, dont le développement, bien qu'il soit d'une toute autre nature, a été mené parallèlement.

J'ai déjà relevé l'augmentation des crédits annuels affectés aux accroissements de la Bibliothèque et des Archives. Il serait cependant trop long de marquer ici les étapes chronologiques de cet essor. Il suffira, pour le rendre sensible, de citer quelques chiffres:

En 1941, le budget total de la Bibliothèque et des Archives s'élevait à Fr. 11 000.- en chiffres ronds; en 1960, il se monte à Fr. 124 000.-.

Quant au personnel, son effectif, qui était de deux unités en 1941, a passé aujourd'hui à 8, soit 4 dont un adjoint scientifique aux Archives, et à la Bibliothèque, un adjoint scientifique également avec 2 secrétaires-bibliothécaires, secondés, à la demi-journée, par le concierge de la maison.

Cette augmentation des crédits et du personnel a, naturellement, pour corollaire un accroissement dans les acquisitions enregistrées, dans le travail accompli et dans l'utilisation des fonds.

Si, en 1941, les acquisitions portent sur 546 volumes et brochures, en 1959, elles atteignent 2489. Chaque année, c'est en moyenne 5000 fiches qui sont insérées dans les catalogues; on relie annuellement près de 800 volumes. La salle de lecture ouverte en 1942, enregistre, actuellement, plus de 7000 présences. Le service du prêt qui «sortait» en 1941 2000 volumes, en distribue aujourd'hui près de 16 000. Il conviendra encore, pour être complet, d'analyser la nature des ouvrages consultés ou empruntés, la profession et le domicile des emprunteurs, comme aussi de parler de nos publications; mais cela nous entraînerait dans un exposé qui excéderait le temps qui m'est ici accordé.

\* \* \*

Je ne saurais terminer ce rapide bilan, dressé à l'intention de l'ABS, sans saisir l'occasion de rendre, à nos autorités et à mes collaborateurs et collaboratrices, l'hommage auquel tous ont droit.

En 1941, le chef du département de l'Instruction publique alors en charge, M. le conseiller d'Etat Cyr. Pitteloud, a bien voulu me faire confiance. Année par année, il s'est aimablement rendu à mes raisons dont il a reconnu peu à peu le bien-fondé; il a suivi avec

bienveillance nos efforts et les a finalement soutenus. Quant au chef actuel du Département, M. le conseiller d'Etat M. Gross, il n'a cessé de nous seconder: c'est à lui que nous devons d'avoir pu réaliser l'installation dans nos nouveaux locaux telle que nous la souhaitions; c'est à lui aussi que nous devons d'avoir pu compléter notre personnel de manière à travailler dans des conditions normales; c'est lui enfin qui nous a obtenu une sensible augmentation de nos crédits d'achats. A tous deux, j'exprime notre reconnaissance.

Il est aussi des mérites qui, pour être moins apparents, moins éclatants, ne doivent cependant pas être passés sous silence, d'autant plus que nous sommes ici entre gens de métier. Rappelons donc, pour le magnifier, le rôle des conservateurs de tous grades fidèlement appliqués à leurs multiples tâches quotidiennes. C'est grâce à l'accomplissement par chacun, avec persévérance, de ces travaux auxquels il faut vouer tant de soins et de minutie, la curiosité sans cesse en éveil, qu'une Bibliothèque vit et se développe. Le grand public ignore généralement le long chemin que doit parcourir un ouvrage, depuis qu'il a paru en librairie ou depuis qu'il a été exhumé d'un galetas, jusqu'au moment où il sera mis à sa disposition. Ce chemin est plein d'embûches, de détours, de reprises qu'il faut surmonter. Seuls ceux qui ont peu ou prou tâté du métier sont en mesure d'apprécier les difficultés de toute nature qui surgissent à chaque pas. Le public, lui, ne réagit souvent que pour vous dire d'un air contrarié:

— Mais, Monsieur, je m'étonne de ne pas trouver au catalogue tel ouvrage!

Toutefois, parmi tant de facteurs qui concourent à la réussite d'une entreprise, il en est un que je m'en voudrais de ne pas relever pour conclure, c'est l'esprit de collaboration.

Mes prédecesseurs, pendant près d'un siècle, ont dû œuvrer dans une solitude quasi totale, sans collaborateurs et presque sans public. De formation les plus diverses, sinon parfois dénués de toute formation, ils se sont succédé sans pouvoir se transmettre la moindre ligne de conduite, puisque la plupart du temps ils ne se sont pas connus et que chacun d'entre eux a été livré à ses propres initiatives, sans bénéficier de l'expérience et des conseils d'un aîné.

J'ai moi-même trop souffert de cette situation pour ne pas chercher à y remédier. Et je crois pouvoir affirmer que, grâce à la compréhension et à la bonne volonté de mes collègues, nous sommes arrivés aujourd'hui à un résultat appréciable: en effet, les collaborateurs et collaboratrices qui, au cours des années, se sont peu à peu groupés autour de moi, sont parvenus à former une équipe, et cette équipe travaille désormais selon les mêmes principes, dans le même esprit et en vue du même but, consciente des exigences du métier et

de l'interdépendance où chacun se trouve à l'égard de tous les autres. Tout nouveau venu, initié par ceux qui sont en fonction, prend naturellement place dans l'équipe et ne tarde pas à s'adapter.

Nous pouvons, je crois, saluer la naissance d'une tradition, garantie, pour l'avenir du développement harmonieux et continu de notre Bibliothèque cantonale.

*Bibliographie:* A. DONNET, *La Bibliothèque cantonale du Valais*, dans *Annales valaisannes*, 1943, pp. 91-112, et tiré à part revu et augmenté, St-Maurice, 1943, 30 p.; ID., *Un curieux «Projet de Bibliothèque cantonale» en 1850*, dans *Ann. val.*, 1952, pp. 284-291; ID., *Les nouveaux locaux de la Bibliothèque et des Archives cantonales du Valais, à Sion*, dans *Nouvelles de l'Association des bibliothécaires suisses*, 1958, pp. 89-94, et A. GATTLEN, *Wir ziehen um!*, *ibidem*, pp. 94-95; et rapports annuels dans *Vallesia*, t. I et suiv., dès 1946.

## LE PROBLEME DES ADOLESCENTS ET DE LA LECTURE D'APRES LES EXPERIENCES FAITES A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LAUSANNE \*

par ELISABETH ROCHAT

Un spécialiste de la jeunesse, le Dr. Jean Rousselet, dans un livre qui vient de paraître, «Jeunesse d'aujourd'hui», \*\* reconnaît que les adolescents sont actuellement victimes d'un préjugé défavorable. La presse, le cinéma, le théâtre les peignent sous les couleurs les plus sombres, exagèrent à plaisir les exploits des «blousons noirs» et autres délinquants et finissent par donner l'impression que la jeunesse d'aujourd'hui n'est plus qu'un ramassis de dévoyés... Que les psychologues, les assistants sociaux, les orienteurs de profession partagent cette opinion, cela s'explique: ils ont affaire, le plus souvent, à des jeunes gens en révolte, en difficulté. Ils diront que les jeunes ne lisent pas ou lisent mal, se ruent sur les magazines de kiosques de gares et autre littérature de bas étage. Mais il faut pourtant relever que, dans son ensemble, la jeunesse d'aujourd'hui n'est pas pire que celle des générations qui l'ont précédée. Et ce ne sont pas les bibliothécaires qui peuvent se joindre à ce concert de récriminations... N'ont-ils pas pour mission de faire lire et répandre, autant que possible, de bons livres? Et ne voient-ils pas défiler constamment tous ceux qui aiment la lecture? Leur opinion sera, par définition, optimiste.

---

\* Exposé présenté à la 6<sup>me</sup> réunion des bibliothécaires des bibliothèques de lecture publique à Erlach le 15 mai 1960.

\*\* Paris, Ed. Flammarion, 1960.